



**Centre Communal  
d'Action Sociale**

## **RÈGLEMENT INTERIEUR**

### **GARDERIE du MERCREDI et des PETITES VACANCES**

**Année 2010/2011**

La garderie intercommunale du « mercredi » et « des petites vacances scolaires » est déléguée par convention au Centre Communal d'action Sociale de Modane, le complément de financement étant assuré par le S.I.C.M.

L'accueil a lieu : place de l'Europe dans les locaux de l'ancienne Ecole Jules Ferry « Cantine - Garderie Périscolaire », il est réservé prioritairement aux enfants des 7 communes du Canton de Modane âgés de 6 ans à 11 ans.

### **--- DOSSIER D'INSCRIPTION ---**

- La famille est tenue de remplir le dossier administratif de l'enfant. Le formulaire est à retirer et à déposer dûment complété à la Mairie de Modane ou à la Maison Cantonale. Le dossier de l'enfant est valable pour l'année scolaire 2010 / 2011
- Fournir obligatoirement l'attestation de la C.A.F. mentionnant le quotient familial. Sans attestation, la facturation sera établie avec le quotient familial maximum
- Aucune réservation à la garderie ne sera possible si le formulaire d'inscription n'est pas dûment complété et retourné à la mairie de Modane ou à la maison cantonale.

### **1 - HORAIRES D'OUVERTURE**

**Le Mercredi** : 7 h 30 à 18 h 30

**Petites vacances** : **Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi** : de 7 h 30 à 18 h 30  
selon calendrier scolaire

**Toussaint 2010** : du lundi 25 au vendredi 29 octobre - Du mardi 2 au mercredi 3 novembre.

**Noël 2010** : du lundi 20 au vendredi 24 décembre - Du lundi 27 au vendredi 31 décembre.

**Pâques 2011** : du lundi 25 au vendredi 29 avril - Du lundi 2 au vendredi 6 mai.

### **2 - ORGANISATION**

½ journée Matin : de 7 h 30 à 12 h 30  
 ½ journée Après-Midi : de 13 h 30 à 18 h 30  
 En Journée : de 7 h 30 à 18 h 30

Aucun départ, aucune arrivée ne pourra s'effectuer entre 12 h 30 et 13 h 30

Les repas ne sont pas assurés pour les enfants en demi-journée.

Le repas de midi et/ou le goûter sont fournis par les parents.

Le repas doit être placé dans un récipient hermétique marqué au nom de l'enfant et prêt à être réchauffé au micro-ondes.

Les aliments seront conservés dans un frigidaire

Le tarif forfaitaire ½ journée ou journée est dû quelle que soit l'heure d'arrivée ou de départ de l'enfant.

### **3 - ACTIVITES**

- Ateliers manuels au choix en concertation avec les enfants intéressés

- Coin bibliothèque, internet, jeux de société, Kappla, ping-pong

- Animations diverses : Chasse au trésor, semaine à thème, carnaval, jeux extérieurs, gymnastique, sensibilisation à la sécurité routière etc...

Le personnel n'est pas autorisé à donner des médicaments aux enfants, même avec l'autorisation des parents sans qu'un projet d'accueil individualisé n'ait été défini avec les parents, le médecin de la PMI et un représentant du C.C.A.S. de Modane.

Les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs. La surveillance est assurée par le personnel de la garderie. Une aide peut être apportée sur demande, toutefois le personnel ne saurait être tenu pour responsable en cas de manquement de quelque sorte que ce soit. Les parents sont responsables du contrôle des devoirs et des cahiers de leurs enfants. Il est recommandé de fournir des chaussons à semelle blanche, dans un sac marqué au nom de l'enfant.

### **4 - RESERVATION**

Permanence téléphonique en semaine : **04.79.05.86.54** de **7 h 30 à 8 h 15** et de **16 h 30 à 18 h 30**.

En cas d'absence durant ces horaires veuillez laisser votre message sur le répondeur.

**Email :** [cantine.periscolaire@modane.fr](mailto:cantine.periscolaire@modane.fr)

L'effectif est limité à **24 enfants maximum** en même temps. Il concerne en priorité les parents qui travaillent ou qui suivent une formation. La place de l'enfant est automatiquement réservée pour les dates et les horaires définis avec les parents.

Réservations possibles à l'avance ou le jour même **sous réserve des places disponibles**

Appeler impérativement au **04.79.05.86.54**

### **5 - ANNULATION**

Toute absence non prévenue le jour ouvrable précédent et pendant les heures de permanence téléphonique indiquées au chapitre 4 « réservation » sera facturée sauf cas de force majeure.

Attention : Nous ne tiendrons pas compte des messages laissés sur le répondeur après 18 h 30.

## **6 - REGLES DE VIE EN COLLECTIVITE**

- S'exprimer avec politesse
- Ne pas crier
- Ecouter les consignes des animatrices
- Respecter le personnel et ses camarades
- Se laver les mains avant et après le goûter
- Respecter le matériel et les locaux
- Ranger le matériel après utilisation

## **7 - RETARDS**

Les parents s'engagent à récupérer leurs enfants au plus tard à 18 h 30. En cas de retards répétés, et après 1 avertissement le C.C.A.S. de Modane se réserve le droit d'exclure l'enfant, temporairement ou pour l'année scolaire en cours.

## **8 - TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE**

**Les tarifs forfaitaires indiqués dans le tableau sont dus pour les horaires suivants et quelle que soit l'heure d'arrivée ou de départ :**

**½ journée Matin de 7 h 30 à 12 h 30 - ½ journée Après-midi de 13 h 30 à 18 h 30**

**Journée de 7 h 30 à 18 h 30**

	½ Journée	Journée	2° enfant et suivant ½ journée	2° enfant et suivant journée
<b>Q. F. 1 : Inférieur à 400 €</b>	<b>5.40 €</b>	<b>9.00 €</b>	<b>4.86 €</b>	<b>8.10 €</b>
<b>Q. F. 2 : de 400 à 600 €</b>	<b>6.36 €</b>	<b>10.60 €</b>	<b>5.36 €</b>	<b>9.54 €</b>
<b>Q. F. 3 : de 600 à 800 €</b>	<b>7.32 €</b>	<b>12.20 €</b>	<b>6.59 €</b>	<b>10.98 €</b>
<b>Q. F. 4 : de 800 à 1000 €</b>	<b>8.28 €</b>	<b>13.80 €</b>	<b>7.45 €</b>	<b>12.42 €</b>
<b>Q. F. 5 : de 1000 à 1200 €</b>	<b>9.24 €</b>	<b>15.40 €</b>	<b>8.32 €</b>	<b>13.86 €</b>
<b>Q. F. 6 : Supérieur à 1200 €</b>	<b>10.20 €</b>	<b>17.00 €</b>	<b>9.18 €</b>	<b>15.30 €</b>
<b>HORS CANTON DE MODANE</b>	<b>13.80 €</b>	<b>23.00 €</b>	<b>13.80 €</b>	<b>23.00 €</b>

## **9 - FACTURATION**

A la fin de chaque mois. Le règlement est à effectuer à la Mairie de Modane, **avant** la date indiquée sur la facture. **Sans explication de votre part et après 1 rappel, une pénalité forfaitaire de 10 € pour frais de gestion sera appliquée.** Le C.C.A.S. de Modane se réserve le droit **d'annuler l'inscription de l'enfant** temporairement ou pour toute l'année scolaire.

